



Règlement particulier de la Poissy Bad Cup 2025

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

1. Généralités

- 1.1. Le tournoi est autorisé sous le numéro 24.LIFB.78/TI.F./009 et sous le nom de « Poissy Bad Cup 2025 ». Il se déroule les 15 et 16 février 2025 à la Halle des Sports, 76 avenue Blanche de Castille, 78300 Poissy, sur 7 terrains.
- 1.2. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4. Le Juge-Arbitre de la compétition est **Olga PETROVA**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5. Le GEO principal de la compétition est **Gérôme HAJOST**, assisté par **Tien THACH**.

2. Séries et tableaux

- 2.1. La Poissy Bad Cup 2025 est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories Minimes, Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans.
- 2.2. Les tableaux proposés sont les suivants : double homme, double dame, double mixte.
- 2.3. Les séries proposées sont : R6/D7, D8/D9, P10/P11 et P12/NC.
- 2.4. En fonction du nombre d'inscrits et afin d'optimiser l'échéancier, l'organisateur se réserve le droit de diviser les séries en sous-groupes. Le découpage se fera en fonction du CPPH à la date du 16 janvier 2025.
- 2.5. Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11) suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.6. Une petite finale (match de classement des 3e et 4e) sera proposée dans chacun des tableaux.
- 2.7. Les doubles hommes et doubles dames se dérouleront en intégralité le samedi et les doubles mixte en intégralité le dimanche.
- 2.8. En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x).
- 2.9. En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.
- 2.10. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de cinq paires inscrites.



3. Inscriptions

- 3.1. La date limite d'inscription est le **18 janvier 2025**.
- 3.2. Le CPPH pris en compte pour la constitution des tableaux sera celui du jeudi **16 janvier 2025**.
- 3.3. La date du tirage au sort est fixée au **1 février 2025**. Le CPPH sera pris en compte à cette date servira pour la désignation des têtes de séries. Les joueurs devront être licenciés à la FFbAD au plus tard à la date du tirage au sort.
- 3.4. L'inscription et le règlement se feront de manière individuelle, en ligne, via le site Badnet.org ou l'application Ebad.
- 3.5. La prise en compte des inscriptions se fait par ordre d'inscription sur Badnet (standard). Aucune inscription ne sera prise en compte sans la réception totale des droits d'inscription.
- 3.6. Une liste d'attente sera publiée dans la semaine après le 18 janvier 2025.
- 3.7. Le montant des droits d'engagement est de **16 € pour un tableau et 22 € pour deux tableaux**.
- 3.8. Un surclassement simple est autorisé à condition que l'un des deux joueurs formant la paire ait le classement requis.
- 3.9. Les joueurs d'une paire joueront obligatoirement dans la série correspondant au classement du meilleur membre de la paire au 16 janvier 2025. La moyenne des deux classements sera prise en compte pour calculer les points de la paire.
- 3.10. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le **samedi de 7h30 à 23h00** et/ou le **dimanche de 07h30 à 19h00** (heure de convocation).

4. Forfaits

- 4.1. Tout joueur s'inscrivant à la Poissy Bad Cup 2025 doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, du JA et de la LIFB (forfait@lifb.org).
- 4.2. Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3. Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à J-28 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.
- 4.4. Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur, au JA et à la LIFB, dans les plus brefs délais.
 - Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.



5. Déroulement du tournoi

- 5.1. Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact déclarée sur Badnet. En cas d'envois successifs, il convient de tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2. Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au Juge-Arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5. Le volant officiel sera le **CBX Red**. Il doit être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs.
- 5.6. Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).
- 5.7. Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre qui, si possible, désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- 5.10. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.
- 5.11. Les remises de récompenses s'effectueront tout au long des journées de compétition.
- 5.12. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.13. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.14. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.15. Toute participation implique l'adoption du présent règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.